

PROCES VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 17 Novembre 2020 à 18h30, en Salle du Foyer Rural

ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte-rendu de réunion de conseil municipal du 05/10/2020

Délibérations :

1. Délibération portant installation d'un nouveau conseiller municipal
2. Délibération portant approbation du Règlement Intérieur du Conseil Municipal
3. Délibération validant l'opposition au transfert de la compétence PLU à la Communauté d'Agglomération LMV
4. Délibération portant modification du tableau des effectifs du personnel municipal – Création de cinq postes d'adjoint technique pour un accroissement temporaire d'activité
5. Délibération validant la mise à jour du régime indemnitaire du personnel municipal – Dispositif RIFSEEP
6. Délibération validant les modalités d'exonération des loyers des ateliers de la Cour des créateurs pour les mois de Novembre et Décembre 2020
7. Délibération validant les modalités d'exonération pour les droits d'occupation du domaine public pour l'année 2020
8. Budget Primitif 2020 – Décision modificative n°1

- Questions diverses

Membres présents :

Le Maire : ROUSSET André

Les Adjoints : MARIANI Severine, VANNEYRE Serge, FAURE Cécile, SEBBAH Didier, DESPLATS Gwenola, PESQUIES Christine, DERNIS Thierry

Les Conseillers Municipaux : THEVES Marine, DOUX Laurent, PHELIPPON Charlotte, MOULIN Patrick, JUILLARD Lisa, VIGNUALES Francine, PORTE Roger, BONNEVILLE Christine, LE DU Daniel, RIBERI-PACHECO Gisèle, MAURIN Mireille, ROBINAUD Alain, FERNANDEZ Blaise, LARRIVE Gérard, CHARMASSON Florence, COLOMBO Dominique, VIDA Boris, ESCOFFIER Jade

Procurations : BOUAT Dominique à Jade ESCOFFIER

Compte tenu de l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'article L2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Cette réunion s'est tenue à huis clos.

La séance est ouverte,

M le Maire prononce le discours suivant en ouverture de séance du Conseil Municipal :

« Le hussard de la République souhaitait simplement exercer son métier d'enseignant. Il voulait enseigner la liberté, transmettre le savoir pour amener la liberté de s'exprimer, l'esprit critique.

Il a été décapité avec un couteau.

Ensemble poursuivons son travail.

Au nom de Lauris, de nos enfants, de la République, pour lui Samuel PATY. Je vous demande d'observer une minute de silence »

Les membres du Conseil Municipal observe une minute de silence en hommage à M Samuel Paty .

Approbation du Compte-Rendu de réunion du Conseil Municipal : Séance du 05/10/2020 :

Adopté à la majorité : 24 pour – 3 abstentions (M Dominique Bouat- Mme Jade Escoffier- Mme Dominique Colombo)

Délibérations :

1. Délibération portant installation d'un nouveau conseiller municipal

Rapporteur : André ROUSSET

La réception de la démission d'un conseiller municipal par le Maire a pour effet immédiat de conférer la qualité de conseiller municipal au suivant de liste sans qu'aucun texte législatif ou réglementaire n'exige que ce dernier soit préalablement installé. Le mandat du conseiller municipal suivant de liste débute donc dès la vacance du siège et le maire doit le convoquer à toutes les séances ultérieures, sauf si l'intéressé y renonce de manière expresse, dans les formes fixées à l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales pour la démission.

Si le candidat suivant de liste accepte son mandat, le maire procède alors à son installation et en dresse procès-verbal, ce qui vaut proclamation de l'élection de ce conseiller.

Il convient donc de nommer un nouveau conseiller municipal suite à l'évènement suivant :

- Démission de **M Jean- Marie FALIP**, conseiller municipal de la liste « Agir ensemble pour un village harmonieux »

Le conseiller municipal pouvant être installé lors de cette séance est le suivant :

- **Mme Florence CHARMASSON**, conseiller municipal de la liste « Agir ensemble pour un village harmonieux »

Adopté à l'unanimité

Le nouveau tableau du Conseil Municipal est donc approuvé

2. Délibération portant approbation du Règlement Intérieur du Conseil Municipal

Rapporteur : Severine MARIANI

Le Règlement Intérieur doit être établi dans les 6 mois suivants son installation.

Le règlement intérieur du conseil municipal complète les dispositions législatives et réglementaires qui régissent le fonctionnement de l'assemblée locale. Il a pour but de faciliter l'exercice des droits des élus au sein de l'assemblée délibérante. Il porte sur des mesures concernant le fonctionnement interne du conseil municipal.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider le Règlement Intérieur du Conseil Municipal, règlement annexé à la présente note de synthèse.

Adopté à la majorité : 21 pour- 4 contre (Mme Jade Escoffier- M Dominique Bouat- Mme Dominique Colombo- M Daniel Le Du) – 2 abstentions (M Boris Vida – Mme Christine Bonneville)

3. Délibération validant l'opposition au transfert de la compétence PLU à la Communauté d'Agglomération LMV

Rapporteur : Serge VANNEYRE

Dans la mesure où la Communauté d'agglomération Lubéron Monts de Vaucluse n'est actuellement pas compétente en matière de «plan local d'urbanisme» et considérant que la loi 2014-366 prévoit dans son article 136, la possibilité de s'opposer au transfert automatique de la compétence PLU à la communauté d'agglomération, si, entre le 1er octobre et le 31 décembre 2020, au moins 25% des communes membres représentant au moins 20% de la population s'opposent à ce transfert automatique, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir s'opposer au transfert automatique de la compétence en matière de plan local de l'urbanisme à la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse.

Adopté à l'unanimité

4. Délibération portant modification du tableau des effectifs du personnel municipal – Création de cinq postes d'adjoint technique pour un accroissement temporaire d'activité

Rapporteur : André ROUSSET

Compte tenu de la crise sanitaire actuelle et afin d'assurer le recrutement temporaire d'adjoint technique sur des remplacements d'arrêt maladie ou d'accroissement temporaire d'activité, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider la modification du tableau des effectifs du personnel communal comme suit :

- Création de cinq postes d'adjoint technique à temps complet à compter du 23 novembre 2020 dans la cadre d'un accroissement temporaire d'activité.

Adopté à la majorité : 25 pour – 2 abstentions (Mme Jade Escoffier – M Dominique Bouat)

5. Délibération validant la mise à jour du régime indemnitaire du personnel municipal – Dispositif RIFSEEP

Rapporteur : André ROUSSET

Par délibération en date du 10 octobre 2017, la commune de Lauris a mis en place le régime indemnitaire RIFSEEP pour l'ensemble du personnel municipal. Une mise à jour de cette délibération est nécessaire afin d'intégrer la filière des techniciens territoriaux dans le dispositif et afin de mettre à jour les règles d'attribution du régime indemnitaire en cas d'arrêt maladie. Après avis favorable du 7 octobre 2020 du Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Vaucluse, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider cette mise à jour du dispositif RIFSEEP.

Adopté à l'unanimité

6. Délibération validant les modalités d'exonération des loyers des ateliers de la Cour des créateurs pour les mois de Novembre et Décembre 2020

Rapporteur : Cécile FAURE

En raison de la pandémie Covid-19 et des mesures de fermeture administrative liées à la période de reconfinement de cet automne, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider le principe d'exonération de loyers des locataires des ateliers de la Cour des Créateurs du Château pour les mois de novembre et décembre 2020.

Adopté à l'unanimité

7. Délibération validant les modalités d'exonération pour les droits d'occupation du domaine public pour l'année 2020

Rapporteur : Cécile FAURE

En raison de la pandémie Covid-19 et des mesures de fermeture administrative liées à la période de confinement du printemps et de reconfinement de cet automne, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider le principe d'exonération de taxation des droits de terrasse des cafetiers-restaurateurs pour l'ensemble de l'année 2020.

Adopté à l'unanimité

8. Budget Primitif 2020 – Décision modificative n°1

Rapporteur : Christine PESQUIES

La décision modificative n°1 du budget primitif 2020 concerne des ajustements de crédits en section de fonctionnement afin de prendre en compte les abandons de créances (exonération de loyers, exonération des droits d'occupation du domaine public) réalisées durant l'année budgétaire 2020. Cette décision modificative n'affecte pas l'équilibre général du budget.

Adopté à l'unanimité

Questions diverses :

- **M Didier Sebbah** informe le Conseil Municipal que l'appel à candidature pour le Conseil des Aînés a été lancé. L'information a été diffusée sur l'ensemble des supports de communication de la commune. Les candidatures sont à déposer jusqu'au 13 décembre 2020 en mairie, le Conseil des Aînés sera installé par M le Maire le 14 décembre 2020.
- **Mme Francine Vignuales** informe le Conseil Municipal que les travaux d'entretien de la forêt communale vers le site de Roquefraîche ont été réalisés avec qualité et respect du site.
- **Mme Cécile Faure** rappelle qu'à l'occasion du mois de l'Economie Sociale et Solidaire relayé par le CRESS PACA, la mairie organise le mercredi 18 novembre des rencontres et échanges autour de la thématique "créer une dynamique de territoire". Ces rencontres dont le thème sera le suivant : « Les SCICs et les CAE, des structures de l'ESS au service d'une dynamique de territoire » se tiendront en visioconférence.
- **Mme Francine Vignuales** informe le Conseil Municipal que la cellule de crise du CCAS a pris la décision de ne pas programmer le voyage des seniors en 2021 compte tenu du contexte sanitaire et de l'incertitude de son évolution.
- **Mme Jade Escoffier** souhaite aborder deux points :
 - Elle signale que les cloches de l'église sonnent en retard. M le Maire l'informe que l'entreprise en charge de la maintenance de cet édifice sera contactée
 - Elle informe le Conseil Municipal que deux conseillers municipaux ont déclaré à M le Maire le 25 août dernier un groupe d'élus « Union pour Lauris ». A ce titre, le groupe ayant été déclaré

régulièrement, il possède le droit de s'exprimer à part entière dans l'ensemble des communications et supports rédigés par la majorité comme la lettre aux Laurisiens.

- **Mme Dominique Colombo** évoque le travail de très mauvaise qualité effectué par les entreprises en charge du déploiement de la Fibre sur le territoire de la commune de Lauris. Les entreprises sous-traitantes en charge de l'élagage des arbres interviennent de manière totalement anarchique et détruisent de nombreux arbres le long des voies communales.

M le Maire l'informe que cette problématique se retrouve sur l'ensemble du territoire du Vaucluse, il va de nouveau informer les services de Vaucluse Numérique, institution en charge du déploiement de la Fibre.

La réunion du conseil municipal est levée à 19h30

Secrétaire de séance : M Didier SEBBAH

M le Maire : Mr ROUSSET André

